Séance extraordinaire du 26 mai 2015

2015-05-111 PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE BEAUCE-SARTIGAN
MUNICIPALITÉ DE LA GUADELOUPE

Session spéciale du conseil de la Municipalité de La Guadeloupe, tenue à l'hôtel de ville de La Guadeloupe, ce 26 mai 2015 à 18h45.

Sont présents à cette session :

Siège # 1 Mme Lise Roy	Siège # 4 M. Paul Joly
Siège # 2 M. Richard Morin	Siège # 5 M. Rosaire Coulombe (maire suppléant)
Siège # 3 M. Michel Roy	Siège # 6 Mme Madeleine Fortin

Formant quorum sous la présidence de M. Rosaire Coulombe, maire suppléant.

M. Marc-André Doyle, directeur général et secrétaire-trésorier, assiste également à cette session.

1 - CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION ET OUVERTURE DE SÉANCE

Avis public de cette session a été donné le 22 mai 2015 et avis personnel de convocation a été adressé à tous les membres du conseil.

Après la vérification, du quorum et de la publication de l'avis d'assemblée spéciale, monsieur le maire déclare la session ouverte et demande, à l'assistance, d'observer un moment de recueillement avant le début de l'assemblée.

En conséquence,

Il est proposé par Mme Madeleine Fortin et résolu unanimement de déclarer cette session ouverte.

Adoptée unanimement.

02 - RENONCIATION DE L'AVIS À CONVOCATION

La procédure de renonciation à l'avis de convocation exige que tous les membres du conseil soient présents lors de la séance. En l'absence de Mme Huguette Plante, le conseil devra procéder avec l'ordre du jour publié.

03 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- **01** - CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION ET OUVERTURE DE SÉANCE
- **02** - RENONCIATION DE L'AVIS À CONVOCATION
- **03** - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- **04** - SUJETS À DISCUTER
  - **04.01** - CORRECTION DE L'ARTICLE #3 DU RÈGLEMENT 462-2015
- **05** - VARIA
- **06** - PÉRIODE DE QUESTIONS
- **07** - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SESSION

04 - SUJETS À DISCUTER

2015-05 112

04.01 - Correction de l'article #3 du règlement 462-2015

Attendu l'adoption, par ce conseil, via sa résolution 2015-02-47, du règlement # 462-2015 décrétant:

- des travaux de réfection de la 9e rue Ouest (infrastructures et voirie)
- un emprunt à long terme de 950,000$ pour couvrir le coût des travaux

Attendu qu'une correction doit être effectuée à ce règlement;

Attendu que cette correction ne change ni la teneur ni la décision prise par le conseil et soumise aux personnes habiles à voter;

En conséquence,

Il est proposé par M. Michel Roy et résolu à l'unanimité de corriger le paragraphe a) de l'article #3 du règlement 462-2015 de la façon suivante:

- texte adopté le 9 février 2015:
    - a- une dépense n'excédant pas la somme de 958,825.14**$,** pour les travaux ainsi que les frais contingents et les taxes, tel que plus amplement détaillé à l'estimation préliminaire des coûts, ***datée du 17 novembre 2015***, dossier # 131-22606-00, préparée par WSP Inc., ingénieurs-conseils, laquelle estimation est également jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante à l'annexe « **A** »
- texte corrigé par cette résolution:
    - a- une dépense n'excédant pas la somme de 958,825.14**$,** pour les travaux ainsi que les frais contingents et les taxes, tel que plus amplement détaillé à l'estimation préliminaire des coûts, ***datée du 17 novembre 2014***, dossier # 131-22606-00, préparée par WSP Inc., ingénieurs-conseils, laquelle estimation est également jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante à l'annexe « **A** »;

Adoptée unanimement

05 - VARIA

Aucun sujet.

06 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question de l'assistance.

2015-05 113

07 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SESSION

Il est proposé par Mme Madeleine Fortin et résolu unanimement que cette session spéciale soit levée.

Adoptée unanimement.

Fermeture à 19h00

Rosaire Coulombe, maire suppléant	Marc-André Doyle, dir. gén.